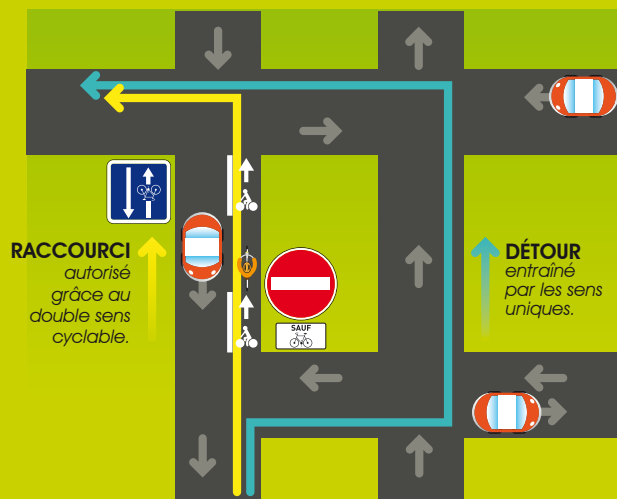


QU'EST-CE QU'UN DOUBLE SENS CYCLABLE ?

Un double sens cyclable est un aménagement qui permet à un cycliste de remonter une rue à sens unique. Il est obligatoire (décret n° 2008-754 du 30 juillet 2008) dans les zones 30 km/h et les zones de rencontre.



LES AVANTAGES DU DOUBLE SENS CYCLABLE

Largement utilisé en Europe du Nord et en France à présent, le double sens cyclable favorise le développement de la pratique du vélo :

en raccourcissant les distances à parcourir,

en autorisant la traversée d'un quartier par les rues tranquilles, évitant ainsi aux cyclistes d'emprunter les grands axes plus accidentogènes,

en permettant à chaque cycliste habitant dans une rue à sens unique de rentrer chez lui sans devoir faire un important détour,

en offrant un meilleur maillage du réseau cyclable.



COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE L'ALBIGEOIS
Service déplacements doux
BP 70 304, 81009 ALBI Cedex
deplacementsdoux@grand-albigeois.fr
Tél : 05 63 45 72 47 - Fax : 05 63 45 72 45

www.grand-albigeois.fr

www.punch.fr FÉVRIER 2013

LES DOUBLES SENS CYCLABLES MODE D'EMPLOI

vélo
& AGGLO



La Communauté d'agglomération de l'Albigeois a pris en 2010 le relais de ses 17 communes membres pour promouvoir les déplacements doux. Ensemble, elles se sont engagées à développer les conditions nécessaires pour favoriser la pratique du vélo en milieu urbain qui constitue une véritable alternative à la voiture.

Cet engagement se traduit par d'importants programmes d'aménagements ayant pour objectif de disposer à terme d'un réseau cyclable continu, hiérarchisé et sécurisé sur l'ensemble du territoire.



vélo
& AGGLO

Aux côtés des aménagements cyclables bien connus - bandes et pistes cyclables - la collectivité peut compter également sur les zones 30 km/h, les chaudioux, les zones de rencontre et les doubles sens cyclables pour densifier le maillage du réseau cyclable et proposer un meilleur partage du domaine public entre piétons, cyclistes et automobilistes.

Dans cette perspective, les doubles sens cyclables, en raccourcissant les temps de parcours, offrent au vélo un atout supplémentaire pour être compétitif par rapport à la voiture en milieu urbain.

SIGNALISATION D'UN DOUBLE SENS CYCLABLE

LES PANNEAUX DE SIGNALISATION



SAUF

Panneau situé à l'entrée du double sens cyclable signalant que les cyclistes sont autorisés à remonter la voie à contre sens de la circulation générale.



Panneau indiquant aux usagers débouchant sur une rue à double sens cyclable la présence de cyclistes à contre sens de la circulation générale.



Panneau situé à l'entrée de la rue en sens unique signalant la possibilité de croiser des cyclistes à contre sens de la circulation générale.



PANNEAUX TEMPORAIRES

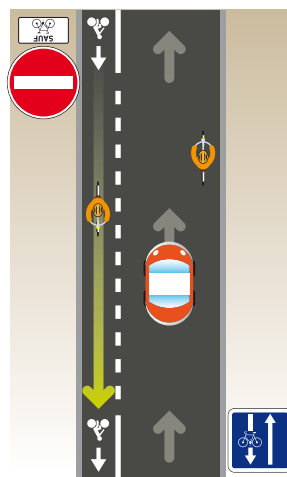
Cette signalisation temporaire est positionnée à l'entrée et à la sortie du double sens cyclable afin d'accompagner la mise en place de ce nouvel aménagement.



MARQUAGES AU SOL

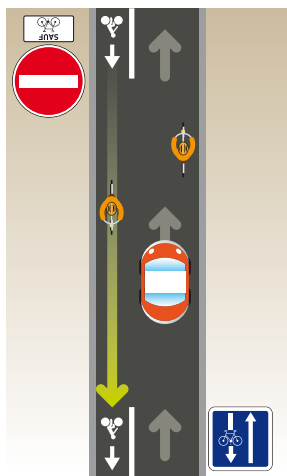
AVEC UNE BANDE CYCLABLE

Lorsque la largeur de la voie le permet, l'espace de circulation des cyclistes est délimité par une bande blanche discontinue sur la chaussée tout le long de la rue. La bande cyclable s'achève par un cédez le passage à l'attention des cyclistes.



EN COHABITATION

Dans les zones de circulation apaisée (zone 30km/h, zone de rencontre) ou lorsque la largeur de la voie est insuffisante, le marquage du double sens cyclable se limite au traçage d'une amorce de bande cyclable à l'entrée et à la sortie de la rue, accompagnée d'un logo vélo surmonté d'une flèche rappelant le sens de circulation pour les cyclistes.



SI VOUS ROULEZ DANS LE SENS DE LA CIRCULATION GÉNÉRALE, N'EMPRUNTEZ PAS LA BANDE À CONTRE SENS !

SÉCURITÉ

LES STATISTIQUES LE PROUVENT ! LE DOUBLE SENS CYCLABLE EST TRÈS PEU ACCIDENTOGÈNE.

IDÉE REÇUE N°1

" C'EST DANGEREUX CAR AUTOMOBILISTES ET CYCLISTES SE FONT FACE "

C'est précisément pour cette raison que cet aménagement garantit une sécurité aux cyclistes et aux automobilistes qui se voient mutuellement en se croisant et qui ralentissent naturellement.



IDÉE REÇUE N°2

" PLUS LA RUE EST ÉTROITE, PLUS C'EST DANGEREUX "

Dans une rue étroite, les automobilistes réduisent leur vitesse, ce qui limite d'autant les risques d'accident avec les cyclistes qui remontent en double sens. Quelle que soit la largeur de la rue, le croisement d'une voiture et d'un vélo ne doit pas poser de vrai problème : quand on se rencontre, on se voit et chacun se pousse (comme le font un piéton qui croise une poussette sur un trottoir étroit ou deux voitures sur une route de montagne).

VIGILANCE & COURTOISIE

Si le risque d'accident est faible, le double sens cyclable demande pour les usagers les moins aguerris un temps d'adaptation. La vigilance et la courtoisie sont sans doute les premières qualités à développer pour s'approprier cet aménagement.

POUR LES AUTOMOBILISTES

Avant de traverser ou de vous engager dans une rue dotée d'un double sens cyclable, pensez à regarder si un cycliste remonte la rue.

Soyez vigilant quand vous ouvrez votre portière ou lorsque vous quittez votre stationnement.

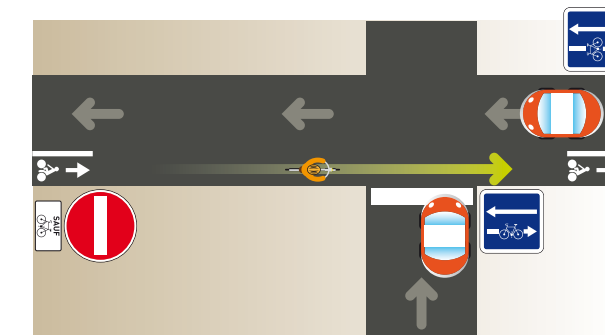
Enfin, anticipez le croisement avec un cycliste en modérant votre vitesse.

POUR LES CYCLISTES

Le danger vient des usagers (piétons, automobilistes, motards) qui surgissent sur les côtés en ne regardant que du côté d'où viennent les voitures.

N'hésitez pas à donner un coup de sonnette pour signaler votre présence et préférez céder le passage plutôt que de risquer l'accrochage en particulier dans les rues étroites.

Soyez vigilants aux sorties de garages.



POUR LES PIÉTONS

Avant de traverser, n'oubliez pas que les cyclistes circulent dans les deux sens et qu'ils ne font pas beaucoup de bruit.